

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1889-1890.

Collation des grades académiques et programme des examens universitaires (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. RAEPSAET.

I.

A l'article 17, 7°, du projet du Gouvernement,

Remplacer : « *les éléments du droit commercial* » par « *le droit commercial* »
» *approfondi, dans ses rapports avec le notariat.* »

II.

« A l'article 17, 9°, du projet de la section centrale,

Remplacer : « *La rédaction de deux ou de plusieurs actes portant sur les* »
» *matières comprises sous les nos 3° à 8° du présent article et sur l'applica-*
» *tion de ces matières* » par :

« *L'application des matières comprises sous les nos 3° à 8° du présent article* »
» *et la rédaction d'actes sur ces matières.* »

« *Chaque épreuve de l'examen de candidature en notariat comprendra la* »
» *solution de cas d'application et la rédaction de deux ou plusieurs actes.* »
(Le reste comme au projet de la section centrale.)

PAUL RAEPSAET.

(1) Projet de loi, n° 42 (session de 1886-1887).

Rapport, n° 45 (session de 1887-1888).